



➤ CONSEIL DEPARTEMENTAL UNSS 35

➤ 7 JANVIER 2025

Propos liminaires

SNEP

Le SNEP-FSU (comme toute la profession), porte l'UNSS en plus haute estime. Le Sport Scolaire, dans sa spécificité française, est unique et est une composante majeure du métier de professeur d'EPS, par les vertus qu'il porte, les émotions qu'il procure, les vocations qu'il suscite.

Cependant, depuis des années, et particulièrement depuis la nouvelle gouvernance, le SNEP-FSU dénonce les déviations des pratiques financières et budgétaires de la Direction Nationale de l'UNSS, responsable d'un déficit de 12 millions d'euros en

2022-23 après pourtant une décennie sans déficit budgétaire. Le recours à des cabinets de conseils coûteux au lieu de valoriser les compétences internes, l'augmentation infondée des rémunérations des plus haut·es dirigeant·es, l'accord-cadre transport plombant financièrement beaucoup d'AS du pays, tous ces choix politiques entraînent une hausse des dépenses qui se sont vues compensées en partie par les élèves et leurs familles, à travers l'augmentation du prix du forfait AS et la réduction drastique (27% des championnats de France en moins) des compétitions . Ces rencontres, au cœur des finalités de l'Unss, elles-mêmes réduites largement par les conséquences de l'accord cadre sur tout le territoire.

En prenant connaissance de l'article de l'Équipe du 15/10/2024, les pratiques de l'International School Federation (ISF) semblent similaires et tournées vers un « commerce » du sport scolaire qui semble juteux pour certain·es. Tous les indicateurs montrent que l'UNSS prend malheureusement cette voie. Le budget 2024-2025 fait état d'une ressource financière de 450 000€ de mécénat dont les noms des mécènes ne seront communiqués aux administrateurs et administratrices qu'une fois les accords contractés. Par quel biais ces mécènes, dont on ne sait rien, ont-ils été contactés et sous quelles conditions et/ou

contreparties ? Le SNEP-FSU refusera toujours que le sport scolaire (et donc les élèves) devienne une source de profits financiers ou de dérives sous-jacentes. C'est un service public et il doit le rester coûte que coûte. Le Snep, avec les élu.es des AS et la profession, y veillera avec attention.

Au quotidien, les professeur·es d'EPS et les cadres de l'UNSS en territoire, œuvrent pour offrir un accès aux pratiques sportives et artistiques aux élèves licencié·es, Même si en Ile et vilaine, nous pouvons nous considérer plutôt épargnés au regard d'autres départements, nous connaissons la difficulté financière de plusieurs AS qui restreignent les rencontres. En outre, l'augmentation du coût des transports, avec parfois une tarification abusive de certains transporteurs, limitent en temps de pratique certaines AS puisque réserver un car le mercredi midi en même temps que les ramassages scolaires devient de plus en plus compliqué.

Nous considérons, à l'instar de beaucoup d'équipes, que ce ne sont pas aux familles de compenser l'augmentation de ces coûts par l'augmentation du prix de la cotisation d'AS, a fortiori quand la gestion nationale s'est révélée à ce point inconséquente. Pour beaucoup d'élèves, l'AS est la seule possibilité de faire des rencontres sportives, des compétitions et de vivre toutes les expériences sociales qu'elles

permettent.

Par ailleurs, nous continuons à alerter sur le refus de certains chefs d'établissement de libérer les professeurs d'EPS le mercredi pour aider à l'organisation des rencontres en raison de la pression liée à la mise en place du remplacement de courte durée par le PACTE. Il nous est remonté des situations ubuesques où le chef d'établissement exige du professeur d'EPS qu'il rattrape les cours qu'il manque alors qu'il est en service pour l'animation sportive (et souvent bien au-delà du forfait 3h).

Cette évolution est une raison supplémentaire montrant que le Service Public du Sport Scolaire est en danger. Pour toutes les raisons énoncées, notre modèle français est en pleine dégradation. Les orientations, les restrictions budgétaires, l'augmentation des coûts orchestrés par une gouvernance que la profession rejette ne peuvent que conclure à l'affaiblissement d'un Service Public qui nous est cher, ainsi que son remplacement par un modèle de Sport Scolaire, éloigné de nos valeurs. Nous nous y opposerons et demandons pour l'heure un changement d'orientation de la direction nationale de l'Unss.

Enfin, si le SnepFsu est force de contestation, il est aussi force de propositions. En lien aux évolutions

nécessaires des habitudes de pratiques pour rendre compatible les activités et rencontres sportives avec le défi environnemental, nous proposons quelques pistes à développer conjointement :

- La facilitation des séjours itinérants dans notre département (plutôt que des séjours lointains avec transports en car), à travers la confection d'un guide itinérant et la mise à disposition d'un pack-logistique.
- Le développement des activités de pleine nature, notamment la CO par l'équipement des parcs et bois du département, mais également du VTT par une mutualisation de Vélos et de leur entretien.
- L'approvisionnement progressif des rencontres sportives par des produits issus de circuits courts et respectant une agriculture durable (rencontre du Snep35 avec Agrobio, commandes auprès de Mangerbio35...)
- La facilitation de transports moins émetteurs de co2, par exemple via un conventionnement spécifique avec la Sncf.

Le Snep-Fsu35 est disponible pour échanger et avancer sur ces sujets, et espère que la Dsden le sera tout autant.

ELUS DES AS

Nous souhaitons tout d'abord présenter tous nos vœux aux membres de cette instance. Que cette nouvelle année soit pour le sport scolaire celle du renouveau et de la réussite des projets engagés.

Depuis notre dernière réunion, force est de constater que l'année passée n'a pas été florissante pour l'UNSS et pour les associations sportives.

Quelques éléments de contexte qui permettront de mettre en perspective nos propos.

- En janvier 2023, afin de répondre aux recommandations de la cour des comptes, la Direction Nationale a mis en place l'accord cadre transport. Cet accord cadre a été adopté dans la très grande majorité des territoires, et a souvent conduit à des hausses importantes des tarifs de transport. Il a été dénoncé dans toutes les instances nationales voire régionales, et une demande d'étude d'impact a même été demandée par la DGESCO à plusieurs reprises à la DN. Cet accord cadre pouvait être dénoncé sous certaines conditions localement. Il

avait été signé pour 2 années scolaires mais était reconductible automatiquement pour 2 années supplémentaires à compter du 19 décembre 2024 si aucune décision n'était prise avant cette date. Les élus des AS ont alerté la DN de cet échéance à plusieurs reprises en 2024, invitant celle-ci à réunir ses instances nationales avant la date butoir afin d'en modifier les conditions. Les reports réguliers des instances n'ont pas permis de le faire, et donc l'accord cadre a été reconduit pour 2 ans dans les territoires où il était encore en vigueur. Des solutions avaient pourtant été proposées par les élus des AS pour mieux faire correspondre cet accord aux réalités territoriales, mais elles n'ont pas été entendues. Heureusement notre département n'est pas concerné par cet accord cadre, ce qui nous épargne un peu de ces déboires.

- Lors de l'AG nationale du 27 juin 2023, le budget de fonctionnement pour l'année scolaire 2023-2024 a été adopté par une majorité de seulement 4 voix (25 pour, 21 contre, 2 abstentions). Les élus des AS avaient voté contre.
- Lors de l'AG nationale du 16 janvier 2024, la DN a présenté un budget déficitaire jamais encore atteint de 12,3 millions d'euros. Les réserves de notre

association passant ainsi de 21 millions à moins de 9 millions.

- Au cours de l'AG nationale du 7 juillet 2024, le Règlement Fédéral qui doit guider les actions sportives et artistiques de l'UNSS pour les 4 années suivante a été désapprouvé par une majorité de 23 votes contre, 17 pour et 12 abstentions. Cela ne s'était jamais produit et montre combien les méthodes de mépris et de surdité des responsables de ce dossier à la DN étaient insupportables.
- Lors de cette même AG, le budget 2024-2025 n'est passé qu'à 2 voix de majorité (23 pour, 21 contre et 4 abstentions). Ce budget prévoit notamment une hausse de l'affiliation des AS de 80 € à 100 € et surtout une augmentation du forfait de 13%. Les AS étant les seules à qui l'on demande des efforts financiers dans ce budget.
- Depuis la nomination en décembre 2021 du nouveau directeur national, 2 enquêtes de l'Inspection Générale de l'Éducation du Sport et de la Recherche (IGÉSR) ont été diligentées concernant la gouvernance de l'UNSS.
- Ces derniers mois le Directeur National a été cité dans plusieurs articles de presse à propos d'organismes auxquels il a été mêlé. Ces allégations, qu'elles soient avérées ou non, peuvent porter

atteinte à l'institution UNSS.

- Plusieurs membres de l'AG ont demandé la démission du Directeur National qui reste, malgré tout cela, accroché à son poste. Si dès son arrivée celui-ci avait reconnu ne pas bien connaître notre association mais vouloir s'appuyer sur ses membres pour rapidement comprendre son fonctionnement, il semble évident qu'au bout de plus de 3 ans de mandat, les désaccords et les incompréhensions ne soient pas réduits entre les acteurs de terrains de l'UNSS et sa direction nationale.

Nous vous remercions de votre attention et espérons que notre fédération pourra encore longtemps faire vivre dans les AS et pour les élèves qui y adhèrent des évènements qui marqueront notre jeunesse dans l'esprit que nous souhaitons voir perdurer de notre UNSS.

INTRODUCTION ET REPONSES DE MONSIEUR TEULIER

1 SUR LA QUESTION DES TRANSPORTS. Le sujet est à l'étude sur l'ensemble du territoire de l'académie.

2 SUR LA QUESTION DE LA LIBERATION

DES ENSEIGNANTS : La présence en cours est une priorité nationale, il faut réduire les absences institutionnelles et améliorer les mécanismes de remplacement. Une attention particulière pourra être apportée en cas de refus systématique.

Monsieur Balcou évoque le fait que l'anticipation facilite les solutions de remplacement. C'est un axe d'amélioration. L'engagement est pris d'envoyer les bulletins d'informations sur les adresses des établissements.

Madame Deschamps réaffirme l'importance de l'UNSS pour les élèves.

Monsieur Grenier souligne les missions qui sont confiées à l'UNSS dans le cadre de la lutte contre la sédentarité.

Monsieur Lesné évoque le dispositif des 2 heures supplémentaires qui a manqué sa cible selon lui.

Monsieur Grenier nous informe que ce dispositif va sans doute disparaître.

Ordre du jour

- ▶ **Ordre du jour :**
- ▶ Présentation du budget et de l'activité 2023-2024
- ▶ Bilan d'activité et projet 2024-2025
 - ▶ - le point sur les transports
 - ▶ - Les freins au fonctionnement
 - ▶ - Bilan de l'impact des changements de modalités de remboursement.

Assistent au conseil :

Monsieur TEULIER, directeur académique des services de l'éducation nationale

Madame DESILLIERE , directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale

Monsieur Balcou Yannis, principal Binquenais, Rennes

Monsieur Dandin, Proviseur Lycée B.Argentré Vitré

Monsieur Breuzin, collège Lebesque Mordelles

Monsieur Grenier pour la DRAJES

Monsieur Allot pour le SNEP

Madame Deschamps pour la FCPE

Monsieur E. Lesne, collège Anne de Bretagne Rennes

Madame S.Lopinot, lycée J.Brito, bain de Bretagne

Pour l' UNSS

Laurence Prou- Sylvain Portier- Laurent Ribeyrol

BUDGET

- Budget 2023-2024
- Fonds de réserve : 43600 euros
- Solde compte au 06/01/2025 : 45 000

Première année de fonctionnement classique depuis le passage entre une comptabilité « année civile » et « année scolaire ».

Difficultés financières :

1 Contraintes nationales qui effectue des retouches aux comptabilités départementales

2 Engagement à faire une comptabilité plus éclairante pour l'année scolaire en cours sur la base du grand livre (par exemple 27900 euros du CD UNSS ont bien été versés aux AS même si la comptabilité en fait apparaitre 9300 pour 2025)

Les bascules de parts de subventions du conseil départemental qui ne prennent pas en compte les accords réalisés avec le conseil départemental. Cela sera réguler en 2024-2025.

Pour les aides aux AS, 27900 euros des subventions AS ont été ventilées aux collèges et 200000 euros seront ajoutées aux aides 2024-2025 (pour lisser la diminution annoncée du CD). Dans les faits, le service comptable national a fait apparaitre cette aide sur 2023-2024.

Monsieur Lesné attire l'attention sur le fait que les aides locales ne doivent pas être mutualisées au niveau national.

BILAN D'ACTIVITE

- Les évènements 2023-2024
- Les chiffres :
 - Taux de licences (26 % (23,26 niveau national)) :
 - LP/Techno = 16,48
 - Lycées = 20,52
 - Collèges= 31,5 (corrigé)
- Les rencontres

Le championnat de France de cross à Combourg.

Les gros évènements départementaux (cross (2129 coureurs aux Gayeulles, la participation des filles a doublé en lycée, +100 en garçons), Dinard (en deux temps, collège et lycée), raid..)

Commentaires sur les données chiffrées .

Taux Corrigé car Combourg a licencié tout l'établissement pour son opération « Paris 2024 ». Tout l'établissement est allé voir les jeux paralympiques.

Comparaison Chiffre 2014 dep = 23,34 %; LP 19,88 Lycée = 14,47 collèges=26,88

Les LP sont les structures ayant le plus grand écart type =16 (contre 7 en lycée et 10 en collège)

Monsieur Teullier évoque les réorganisations des recrutements dans les collèges. Cela pourrait amener des ajustements dans les décisions d'implantations de sections (exemple l'escrime à Anne De Bretagne grâce à une plus grande mixité sociale). Monsieur Grenier propose de collaborer avec els cadres de la DRAJES pour les formations d'enseignants dans le cadre de l'UNSS.

BILAN D'ACTIVITE

- Les transports:
Les dépenses par AS et niveaux

Années	District	Dpt	Acad	France	total
	Lycée				
18-19	1 858,00 €	8 158,00 €	7461,00 €	11700,00 €	29 177,00 €
23-24		10251 €	4 924,00 €	1 599,00 €	16 774 €
	Collège				
18-19	39 813 €	32 830,00 €	14 127,00 €	12 204,00 €	98 974,00 €
23-24	28 039 €	43 420,00 €	14 221,00 €	9 584,00 €	95 264,00 €

Le comparatif 17-18 avec 23-24 est intéressant à considérer. L'orientation amorcée il y a 5ans vers les districts fonctionne mais paradoxalement le cout kilométrique d'un transport local est plus élevé.

19 dossiers manquants en lycée (soit par ce qu'ils n'ont pas de dépense, soit parce qu' ils équilibrent).

BILAN D'ACTIVITE

- **Les transports:**

Les couts des déplacements (Commandes SD)

	Nombre de bus	Cout total	Cout moyen
2018-2019	216	59840	277
2023-2024	100	35926	359

SD = Service départemental

BILAN D'ACTIVITE

- **Les transports:** LES COUTS DES DÉPLACEMENTS (COMMANDES SD)

En 2024

Saint Aubin Binquenais 20 euros/km (515 euros pour 25 km) Crespel

La Mézière Noyal 10 euros/km (270 euros pour 27 km)

Laillé Redon 8,4 euros/km (420 euros pour 50 km)

Rennes Yffiniac 7,5 euros/km (750 euros pour 100 km)

En 2018

Saint aubin Mordelles (226 euros pour 25km) Crespel

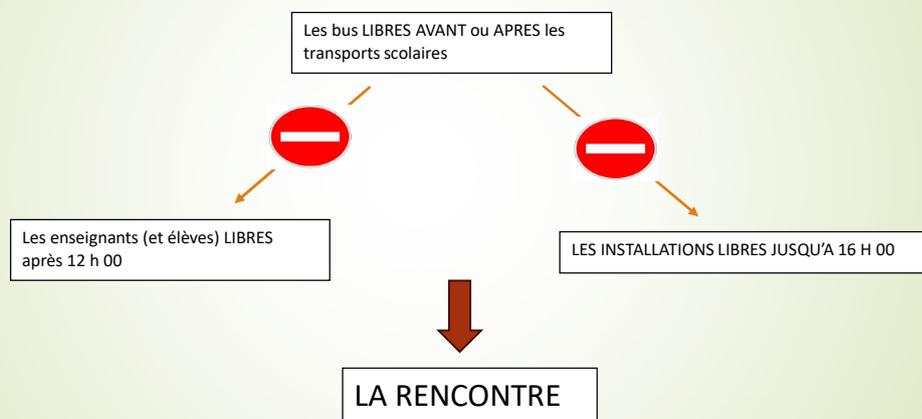
La Mézière Mordelles 7,7 euros/km (270 euros pour 25 km)

La Mézière Janzé 5,7 euros/km (246 euros pour 43km)

Rennes Yffiniac 5,4 euros/km (540 euros)

LES FREINS AU FONCTIONNEMENT

- Les installations et la libération des enseignants et des élèves



Un système qui entre en tension avec des contraintes contradictoires. La seule variable sur laquelle notre système a la main : les enseignants et les élèves.

Monsieur Grenier évoque le niveau d'équipement plutôt faible (taux équipement/habitants) dans les secteurs urbains.

Monsieur Allot rappelle que le SNEP a produit des documents et des enquêtes sur la question des installations et participe à l'équipement en balises de courses d'orientation des parcs rennais et du département.

Les APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) sont une alternative au manque de gymnases.

Monsieur Grenier informa sur la création d'un secrétariat aux sports de pleine nature au niveau du conseil départemental.

AIDES AUX A.S.

1 - 100 % de prise en charge sur les journées de district (définir les d-day) et les journées de formation jeunes officiels

2 – la somme résiduelle est répartie en 2 enveloppes :

80 % de cette somme est affectée aux championnats de district et de département (quelque soit la filière : animation/établissement)

20 % de cette somme pour les championnats d'académie et plus (hors excellence). A suivre suivant évolution au niveau académique.

Aucune prise en charge des coûts de restauration, hébergement.

Pas de prise en charge des transports pour les sorties d'A.S. et rencontres excellence.

Rappel sur le travail groupe de secteur ayant amené le vote des changements d'attribution d'aides (vote conseil départemental 25/01/2024). Les taux de remboursement sont passés de 97 à 57 % de recouvrement.

PLAN D' ACTIONS RENTRÉE 2024

- Grandes dates départementales
- Poursuivre le recentrage sur les rencontres de proximité.
- Les partenariats avec les fédérations (rugby, tennis, hand).

Le point sur le programme de district =

En collège, 2023 = 24 journées et 16 en 2024 à cette date

Lycée = 4 journées en 2023 et 6 programmées en 2024 (dont une en coopération avec l'université).

En prévisions : Championnat de France de tennis de table du 19 au 21 mai à Thorigné Fouillard.

Bon niveau de partenariat avec les fédérations (Rugby, tennis, hand, athlé,) sur la formation, mutualisation de matériel, d'encadrants, ouverture vers de grands évènements. (open de tennis de saint Malo, match rugby)

Monsieur Breuzin et madame Desilliere relèvent que la communication envers les établissements, sur tous sujets, ne doit pas être économisée. Le prêt de matériel par exemple est une information qui peut intéresser le chef d' établissement. Cela confirme la décision concernant les envois de mails par les boites des établissements.